

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de juin, à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU (arrivée à 16h40), M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU, membres élus

Mme Françoise BAUDE, M. Rolland BOIVENT, Mme Isabelle CHATEAU, membres nommés

Absents excusés :

Mme Christiane FOUCHER, Mme Hermine OSTROWSKI, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN

Représentés :

Mme Marie-Françoise BENOIT donne pouvoir à M. Gilbert THULEAU

M. Gilles CLABAUT donne pouvoir à M. Gérard MOALLIC

Madame Nadine DAVID (départ à 16h40) donne pouvoir à M. Philippe CAU

M. Claude DUCHÉ donne pouvoir à Mme Françoise BAUDE

Mme ISENDICK-MALTERRE (départ à 16h40) donne pouvoir à M. Rolland BOIVENT

Date des convocations : 14 juin 2023

Membres en exercice : 17

Pour : 13

Membres présents : 8

Contre : 0

Nombre de votants : 13

Abstention : 0

N° 23-085

OBJET : RPA LE LOGIS-Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 68 401,17 €

DÉCIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1 | |
|--|-------------|
| A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | + 68 401,17 |
| B) RESULTATS ANTERIEURS REPOTES | |
| Ligne 002 du compte administratif N - 1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | |
| C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) | 68 401,17 |
| D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 | |
| D 001 (besoin de financement) | |
| R 001 (excédent de financement) | |
| E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 | |
| Besoin de financement | |
| Excédent de financement | |
| F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E | |

Accusé de réception n° 20064426
017-261700116-20230622-DEL-23-085-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

MISE EN LIGNE LE 20-07-2023

| | |
|--|-----------|
| DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en C) : 1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement G) = au minimum, couverture du besoin de financement F H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 <i>Un déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement</i> | 68 401,17 |
|--|-----------|

Fait à ROYAN, le 22 juin 2023

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS,
Maire de Royan



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 29/06/2023

Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 29/06/2023

Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20230622-DEL-23-085-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023